

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Caractéristiques	Rémunération	Avantages	Démarches
<p style="text-align: center;"><b><u>Objectif</u></b></p> <p>Suivi d'une formation générale, théorique et pratique en vue d'acquérir un diplôme d'Etat ou une certification professionnelle.</p> <p><b>L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance</b> entre enseignement théorique en centre de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a conclu son contrat.</p> <p>Voie de formation complète et performante garantissant un meilleur taux d'insertion professionnelle des jeunes.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Age</u></b> : 16 à 29 ans.</p> <p>Jeunes de 15 ans sortant de 3ème ou atteignant 15 ans avant la fin de l'année civile. Sans limite d'âge dans certains cas.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Durée</u></b> :</p> <p><b>En règle générale*, contrat à durée déterminée de 1 à 3 ans.</b></p> <p>La durée du contrat ou de la période d'apprentissage est en principe de deux ans, mais peut varier de 6 mois à trois ans, selon le métier, le niveau du diplôme (CAP, MC, BP, BM, BAC PRO, BTS...) et le niveau de compétences de l'apprenti(e). *CDI possible</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Temps de formation annuel au CFA</u></b></p> <p>La durée de la formation en centre représente au moins 25 % de la durée totale du contrat ou période d'apprentissage.</p> <p><i>Le temps passé au C.F.A. est assimilé à du temps de travail et rémunéré comme tel.</i></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Salaire du jeune</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 27 à 100 % du SMIC selon l'âge et l'ancienneté. Voir détails au dos</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Cotisations sociales</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rémunérations des apprentis bénéficient dorénavant de la réduction générale de cotisations renforcée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. (Réduction bas salaire)</li> <li>• L'exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage du secteur privé est maintenue mais limitée à 79 % du <a href="#">Smic</a> (soit 1 202€).</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>Aide unique aux employeurs</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><i>Bénéficiaires :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employeurs de moins de 250 salariés,</li> <li>• Qui concluent un contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019</li> <li>• Pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac</li> </ul> <p>En cas d'embauche d'une personne en situation de handicap, une aide spécifique peut également être allouée à l'employeur.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Démarches</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Recherche d'un maître d'apprentissage par le jeune + <b>Candidature du jeune au CFA</b> <span style="color: magenta;">accompagnement possible par l'IMSÉ</span></li> <li>2- Lorsque l'employeur est trouvé, remplir la <b>fiche de renseignements</b> disponible à l'IMSÉ pour établissement du <b>contrat d'apprentissage</b></li> <li>3- Etablissement de la <b>convention de financement</b> par l'IMSÉ</li> <li>4- Signatures des documents par l'entreprise et le jeune</li> <li>5- Visa par l'IMSÉ</li> <li>6- Inscription du jeune à l'IMSÉ</li> <li>7- Dépôt du contrat à l'OPCO</li> <li>8- Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) par internet : <a href="https://www.due.urssaf.fr">https://www.due.urssaf.fr</a></li> <li>9- Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) par internet : <a href="https://www.due.urssaf.fr">https://www.due.urssaf.fr</a></li> <li>10- Prévoir une visite d'information et de prévention (ou un examen médical d'aptitude, selon les cas)</li> <li>11- D'autres demandes ou déclarations peuvent être à réaliser auprès de la DIRECCTE selon le métier et la situation du jeune</li> </ol>



	MOINS DE 18 ANS		DE 18 A 21 ANS		DE 21 A 26 ANS		PLUS DE 26 ANS	
	Taux	Euros	Taux	Euros	Taux	Euros	Taux	Euros
1ère Année	27%	<b>419,75</b>	43%	<b>668,49</b>	53%	<b>823,95</b>	100%	1 554,62 €
2ème Année	39%	<b>606,30</b>	51%	<b>792,85</b>	61%	<b>948,32</b>	100%	1 554,62 €
3ème Année	55%	<b>855,04</b>	67%	<b>1 041,59</b>	78%	<b>1 212,60</b>	100%	1 554,62 €